



EDUCATION EN HAÏTI

Le CHF vous transmet un bilan communiqué récemment au colloque de l'UNESCO

De nombreuses personnalités étaient présentes lors du colloque organisé par l'UNESCO le 20 janvier intitulé : « Haïti : Un an après le séisme » : Michaëlle Jean – envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti, Clément Duhaime – représentant la Francophonie, Patrick DELATOUR – Ministre haïtien du tourisme représentant le gouvernement de M. Bellerive, Daniel Schloesser – inspecteur de l'éducation nationale française en charge de la coordination des actions de la France pour Haïti en lien avec la MIRH, Samuel Pierre – président de l'association « Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle » (GRAHN).

Nous souhaitons ici vous restituer l'état des lieux de l'éducation en Haïti, qui a été élaboré par la Commission Éducation mise en place par le président Préval en 2009. Cette commission est composée d'anciens ministres, de recteurs, syndicalistes, représentant de la diaspora, comme Samuel Pierre, consultants, directeurs du ministère de l'éducation. M. Jacky Lumarque, Recteur de l'Université Quisqueya, nous a assuré que cette commission connaît une totale liberté d'expression et ne subit pas de pression de la part des autorités. Ce rapport a été présenté par M. Lumarque et Henry Jean-Vernet, recteur de l'Université d'Etat d'Haïti.

Quelques chiffres éloquentes pour commencer:

- Sur 800 naissances chaque jour, 570 enfants iront à l'école primaire dont 467 seront obligés d'aller à l'école privée. 70 d'entre eux iront jusqu'au Bac, 7 seulement iront en licence dont 6 qui quitteront Haïti. Ainsi, nous pouvons conclure que seulement 0.2% des enfants restent en Haïti avec un diplôme, pour leur vie active.
- 76% des enfants ont accès à l'école primaire, 22 % à l'école secondaire.
- 21% des enseignants du primaire ont reçu une formation appropriée.
- 80% des enfants en primaire sont en école privée parce qu'il n'y a pas d'autres possibilités (et 60% des enfants dans le secondaire).
- L'État haïtien dépense moins de 2% de son PIB dans l'éducation (contre 7% au Nicaragua par exemple)
- 77% des écoles n'ont pas l'électricité (en milieu rural ce chiffre s'élève à 91%) et 65% des écoles n'ont pas d'eau
- 74% des écoles n'ont pas de bibliothèques
- 31 % des écoles sont hébergées dans des églises ou des lieux de culte, 19% sous une tonnelle. 85% des écoles de la zone sinistrée ont été endommagées par le séisme. Par manque de place,

elles ont donc été beaucoup moins fréquentées.

- Sur 200 institutions de l'Enseignement supérieur qui existent actuellement, 50 sont reconnues par l'État. Il y a 25 000 étudiants à l'Université d'État, dont 15 000 sont à Port-au-Prince.

Les recommandations préconisées par la Commission envers l'État haïtien sont multiples : Il doit rendre l'école fondamentale gratuite et pour cela il doit créer des écoles publiques dans les 145 sections communales (une trentaine n'en ont aucune actuellement), renforcer le financement public / privé de ces écoles, faire des ONG des partenaires solides et capitaliser les synergies pour éviter les dissonances. La Commission a dégagé une dizaine de thématiques de travail parmi lesquelles:

- Éducation, protection de la petite enfance et accès universel à l'école fondamentale
- Améliorer la Formation des enseignants
- Financement de l'éducation
- Formation technique et professionnelle
- Enseignement supérieur et universitaire (forte mobilisation après le séisme)
- Quel citoyen faut-il former pour Haïti ? Cela signifie que l'école devrait apprendre aux enfants à se connaître soi-même, à connaître leur pays, son histoire, son patrimoine et sa culture.
- apprendre en créole et ensuite en français?
- Gouvernance et partenariat public / privé
- Municipalisation de l'école fondamentale?

Enfin cette Commission rappelle les **différents dangers** : « dire » n'est pas « faire » et ce rapport devra être mis en pratique, le système « copier / coller » d'un modèle étranger ou d'une méthodologie ne fonctionne pas, ne jamais oublier d'être à l'écoute!

M. Jean-Vernet termine en soulignant que l'enjeu **principal** de la reconstruction dans le domaine de l'éducation est de **redonner aux Haïtiens leur citoyenneté, leur dignité**. Pour y arriver il s'agit de mettre en place un autre type de formation que celui actuel.

En accord avec M. Jean-Vernet, le Collectif Haïti de France appelle tous les acteurs de la solidarité qui interviennent dans le domaine de l'éducation à :

- *Informez les autorités locales de la section communale ou de la commune dans laquelle vous soutenez l'école en question et demandez les autorisations nécessaires pour la mise en place ou la continuation des projets.*
- *Aidez à former les enseignants et obtenez un financement public (via la direction départementale de l'Éducation du territoire en question).*
- *Contribuez à créer dans la commune, des activités génératrices de revenus pour que les parents aient les moyens financiers de subvenir aux frais de scolarité de leurs enfants.*